

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉF/Al - AU 970011a - EUR 44/04/97

AU 15/97

"Avvertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

"DISPARITION"

TURQUIE : Şehattin Gümüreü, négociant en coton, 55 ans

Londres, le 15 janvier 1997

Amnesty International est profondément préoccupée par la sécurité de Şehattin Gümüreü, que l'on n'a plus revu depuis le 25 novembre 1996 et dont on pense qu'il a pu être arrêté à cette date à Diyarbakir.

Şehattin Gümüreü, marié, père de huit enfants, a quitté son domicile dans le quartier Dalli à Bismil, vers huit heures le 25 novembre pour se rendre au bazar Şeytan (quartier Bağlar) de Diyarbakir: il devait récupérer 300 millions de liras turques (environ 1 500 francs) correspondant à une vente de coton qu'il avait effectuée. Il n'a plus été revu depuis que ses clients lui ont remis l'argent. Cependant, depuis sa "disparition" les personnes qui figurent dans son carnet d'adresses personnelles ont été appelées les unes après les autres: Şehattin Gümüreü disait seulement: "je ne peux pas parler, parler".

Des habitants du village de Kurueagir, près de Silvan, ont rapporté les faits suivants en relation avec le cas de Şehattin Gümüreü: le 28 mai dernier, le chef des gardes du village de Sulubag accompagné d'un autre garde a fait une descente de le village de Kurueagir vers 23 heures: il voulaient arrêter un villageois. Une lutte a éclaté au cours de laquelle les deux gardes ont été tués. Le lendemain, le village a été réduit en cendres et ses habitants obligés à partir. Une semaine plus tard, Şehattin Gümüreü s'est rendu à Kurueagir pour y récupérer des objets appartenant à sa fille qui y vivait. Il a alors été arrêté par des gardes de village, torturé et menacé. Selon les villageois, les gardes rendaient Şehattin Gümüreü responsable de ce qui s'était passé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Entre les 2 novembre et le 9 décembre 1996, 10 personnes ont "disparu" après leur arrestation par la police à Diyarbakir ou dans ses environs. Trois ont été trouvées mortes près d'une route principale dans les alentours d'Adiyaman (à quelques 200 kilomètres de Diyarbakir). Il y a quatre barrages routiers des forces de sécurité entre Diyarbakir et Adiyaman. Atilla Korkmaz, 26 ans et Mahmut Onzerari, 31 ans, ont été trouvés le 23 décembre et Teyfik Kusun, 36 ans, le 7 janvier. Selon un article de presse, ils avaient les mains liées, étaient bâillonnés et ont été tués d'une balle dans la tête. Quand leurs proches ont vu les corps à la morgue pour les identifier, ils ont remarqué des traces de coups et des hématomes.

Le 14 septembre 1996, cinq cadavres ont été découverts près du village de Baharli près de Bismil (province de Diyarbakir). Ils avaient les mains liées dans le dos et avaient été tués d'une seule balle dans la tête. L'un d'entre eux a plus tard été identifié: il s'agit d'Esat Yasar dont on pensait qu'il avait été arrêté dans le quartier de Lice à Diyarbakir le 6 septembre 1996. Les autres ont été identifiés comme étant Faik Orak, Nasir Alan (19 ans) et Nuri Yigit. Faik Orak avait été arrêté dans le village de Kürekli près de Cinar le 8 septembre, Nasir Alan et Nuri Yigit près de leurs domiciles à Diyarbakir. Le père de Faik Orak a rapporté que son fils avait été arrêté par des membres des équipes spéciales et que son arrestation avait été démentie.

Quatre autres cadavres auraient été trouvés entre les 15 et 17 septembre. Parmi ceux-ci se trouvait le corps d'un homme trouvé entre les commissariats de police de Kagitli et de Bagdere près de Diyarbakir Kacakig. Des villageois ont affirmé qu'ils avaient assisté à l'arrestation d'un homme et de deux femmes et à l'exécution par balles d'un jeune homme. Les découvertes incluent également les corps d'un homme et d'une femme trouvés le 17 septembre près du village de Soganli (région de Diyarbakir). Selon un article de presse, il était impossible de les identifier, leurs visages ayant été carbonisés.

Les procédures prévues par le Code pénal turc pour l'enregistrement rapide et convenable des arrestations et pour la notification aux familles sont pratiquement partout ignorées. Cet absence est extrêmement perturbante pour les familles des personnes arrêtées et crée les conditions favorables aux "disparitions" et aux cas de torture.

ACTION RECOMMANDÉE: Télégramme/aérogramme/lettre par avion/télécopie:

- exprimez votre profonde inquiétude au sujet de la "disparition" en garde à vue d'au moins 10 personnes dans la région de Diyarbakir entre le 2 novembre et le 9 décembre 1996 (dont trois ont été ensuite retrouvées mortes);
- faites part de votre inquiétude particulière au sujet de Şehattin Gümüreü que l'on n'a plus revu depuis qu'il a rencontré des clients au bazar Şeytan à Diyarbakir le 25 novembre dernier; il avait été menacé par des gardes de village à Kurucagir en juin 1996;
- demandez que l'on établisse sans délai l'endroit où il se trouve et que sa famille en soit informée;
- demandez à être informé des conclusions de l'enquête.

APPELS A:

1. Procureur près la Cour de sûreté
de l'État
M. Nihat Çakar
DGM Bassaveisi
Devlet Güvenlik Mahkemesi
Diyarbakir, TURQUIE
Télégrammes : DGM Bassaveisi, Diyarbakir, TURQUIE
Fax: (90) 412 228 7749
Formule de politesse: M. le Procureur

2. Gouverneur de l'état d'urgence
M. Nceati Bilican
Olaganüstü Hal Valisi
Diyarbakir, Turquie
Télégrammes: Olaganustu Hal Valisi Diyarbakir,
Turquie
Fax : (90) 412 224 3372
Télex: 72110 OHTV TR, 72084 DYVTR TR "mentionner: à
l'attention du gouverneur", 72090 JASY TR
Formule de politesse: M. le Gouverneur

3. Ministre de l'Intérieur
Mme Meral Askener
Icislari Bakanligi
Ankara, TURQUIE
Télégrammes: Ministre de l'Intérieur, Ankara, TURQUIE
Fax: (90) 312 417 2390
Formule de politesse: Mme le Ministre

COPIES A:

Ministre d'Etat chargé des droits de l'homme:
M. Lüftü Ensengin
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, TURQUIE

Ambassade de Turquie dans votre pays:

Pour la France, 16 avenue de Lamballe 75016 PARIS

Télégrammes: Prime Minister, Ankara, TURQUIE
Fax: (90) 312 417 0476

SVP, PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT. SI VOUS RECEVIEZ CETTE ACTION AVEC
RETARD, NE PLUS INTERVENIR APRES LE 5 MARS 1997. MERCI.